

Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau 2017-2018

Séance extraordinaire du mercredi 9 mai 2018 à 18 h 30 au salon du personnel, pavillon Hertel

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Mélanie Asselin, Marie-Hélène Aubert, ~~Anne Bourassa~~, Brigitte Caron, Marie-Ève Charbonneau, ~~Francis Ducharme Lecompte~~, Renée Fortin, ~~Annie Lajoie~~, ~~Anne Lebrun~~, ~~Aline Marchand~~, Marie-Ève Racine, ~~Marie-Noëlle Tanguay~~, Nathalie Thériault, Marie-Hélène Vinet, Robert Chauveau, directeur.

1. Ouverture de la séance

Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Madame Brigitte Caron ouvre la séance à 18 h 40 après avoir constaté qu'il y a quorum.

2. Plan de répartition des élèves

A titre de Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau, nos recommandations porteront sur les secteurs de l'école Au-Fil-de-l'Eau et de la nouvelle école. Malgré le temps très restreint dont nous avons disposé pour cette première étape de consultation, nous avons réussi à consulter les parents et à obtenir une belle participation de leur part (veuillez-vous référer à l'Annexe 1 pour le sommaire des commentaires). Nous considérons la venue d'une nouvelle école comme une bonne nouvelle pour l'ensemble du secteur. Le nouveau plan de répartition permettra également de diminuer les transferts massifs qui touchaient principalement les quartiers du golf, de la gare, du boisé ensoleillé et le chemin des Patriotes Nord et qui avait comme conséquences de ne pas favoriser la vie de quartier ni la qualité de vie des enfants qui devaient passer beaucoup de temps en transport scolaire.

A la lumière des commentaires reçus des parents, voici nos considérations:

- Considérant que nous voulons favoriser les possibilités de transport actif pour les enfants
- Considérant que nous voulons valoriser une proximité de voisinage dans la mesure du possible en évitant de couper des rues
- Considérant que la capacité de la nouvelle école est limitée à 338 élèves et qu'il est impossible d'y accueillir l'ensemble des enfants du quartier de la gare, du quartier du golf et du chemin des Patriotes Nord
- Considérant la densité importante de certaines rues avoisinantes telles que la rue de l'Atlantique, cours de la Raffinerie, Georges-Westinghouse, des Cheminots, Gilbert-Dionne et Denis-Papin
- Considérant que les élèves marcheurs au primaire sont ceux localisés à moins de 1,6 km (ou 0,8 km pour le préscolaire) d'une école
- Considérant qu'une partie du quartier du golf (partie jaune du scénario 2) sera un secteur transporté par autobus à la nouvelle école ou à l'école Au-Fil-de-l'Eau
- Considérant que nous devons prévoir une contingence car les données sur lesquelles les scénarios s'appuient sont des prévisions du MEES et qu'une marge d'erreur est possible
- Considérant qu'il est important de conserver une capacité à l'école Au-Fil-de-l'Eau en raison de la projection d'un futur projet domiciliaire important (camping/garage municipal) qui devrait attirer de jeunes familles
- Considérant que l'école Au-Fil-de-l'Eau et la nouvelle école sont toutes les deux des écoles de proximité pour les résidents du quartier de la gare, du golf et du chemin des Patriotes Nord et qu'une distance d'environ 2 km les sépare l'une de l'autre.

Nous recommandons de soumettre deux propositions lors de la 2e étape de consultation :

Proposition 1

(Annexe 2) - Scénario 2 proposé par la CSP avec les itérations suivantes :

- Exclure Georges-Westinghouse
- Exclure Des Cheminots
- Exclure Denis-Papin
- Ajout du chemin des Patriotes Nord de Plante vers le Nord

Ce scénario permet de respecter la capacité de la nouvelle école et de conserver les rues de l'Atlantique, cours de la Raffinerie, Georges-Westinghouse, des Cheminots, Gilbert-Dionne et Denis-Papin ensemble pour favoriser la vie de quartier et éviter de couper des rues. Bien que ceci implique de déplacer des élèves considérés comme marcheurs pour la nouvelle école, l'accès à la piste cyclable favorise le transport actif.

Proposition 2

(Annexe 3) - Scénario 1 de la CSP avec les itérations suivantes :

- Exclure Plante
- Exclure chemin des Patriotes Nord
- Inclure Rue de l'Atlantique
- Inclure Rue Cours de la Raffinerie
- Inclure Rue Grand Tronc
- Inclure Chemin de la Station

Ce scénario fait en sorte que les enfants du quartier du golf et du chemin des Patriotes Nord qui ne sont pas considérés marcheurs pour la nouvelle école se déplaceront à l'école Au-Fil-de-l'Eau en autobus.

Autre recommandations :

- Que dès la rentrée 2018-2019, une attention particulière soit faite pour éviter de déplacer des enfants qui seront à nouveau déplacer lors de l'année 2019-2020 afin de favoriser la stabilité des enfants
- Il est primordial d'informer les parents:
 - De l'existence des mesures transitoires
 - De l'option du choix-école qui demeure (si la capacité d'une autre école le permet)
 - Des transferts d'élèves qui continueront d'exister pour la nouvelle école
- De prolonger la période de mesures transitoires à 2 ans
- Que la ville de Mont-Saint-Hilaire mette en place des mesures pour assurer la sécurité des enfants et réduire les obstacles qui peuvent être un frein au transport actif pour la nouvelle école– incluant le déneigement du sentier du boisé du village de la gare pour le rendre accessible à l'année.

À l'unanimité

Résolution CÉ 16/17 – 032

Levée de l'assemblée

Tous les sujets ayant été épuisés, madame Renée Fortin propose d'adopter la levée de l'assemblée à 21 h 20.

À l'unanimité.

Robert Chauveau
Directeur

Renée Fortin
Secrétaire